Informations parlementaires

L'augmentation de l'artillerie

Paris, 27 mai.

La commission sénatorielle de l'armée qui, au cours de ses derniers travaux avait accepté la réorganisation de l'artillerie par batteries de 4 pièces, a pourvoir hier, sous la présidence de M. de Freycinet, l'examen du projet portant renforcement de cette arme.

M. Boudenoot a proposé à la commission de décider que le nombre des pièces de chaque corps d'armée, soit d'abord porté de 32 à 108 actuellement, afin qu'on puisse compter les pièces nécessaires et nécessaires.

La commission, à l'unanimité moins une abstention, a décidé de fixer le chiffre de 180 pièces, prévu par le projet gouvernemental.

Il a décidé, toutefois, d'ajouter au tableau indiquant la composition des batteries par corps d'armée une note laissant connaître que dans les vingt le nombre des pièces serait de 180 à 144 au lieu de 108 à 108 au lieu de 144 hommes et 81 crédits devaient disponibles.

En second lieu, la commission devait statuer sur le point de savoir s'il convenait d'adopter l'amendement du trois régiments par corps d'armée, que comporte le projet gouvernemental.

Après un échange d'observations assez long, il a été décidé que le corps d'armée, tel qu'il a été proposé par le gouvernement, ne